

Extrait du Afrilex

<http://afrilex.u-bordeaux4.fr/l-ordre-public-procedural-ouest.html>

L'ordre public procédural ouest-africain : contribution à la théorie du procès équitable en Afrique de l'Ouest

Date de mise en ligne : samedi 30 décembre 2017



Afrilex

Résumé Défini comme l'ensemble des principes indérogables applicables à tout procès, notamment pénal en vue de garantir son caractère équitable, l'ordre public procédural ouest-africain a été forgé non sans audace par la Cour de Justice de la [CEDEAO](#) dans son office de protection et de promotion des droits fondamentaux dans les quinze pays de la CEDEAO. En vertu de la force normative des arrêts de la CJCEDEAO, l'ordre public procédural ouest-africain est appelé à irriguer tout l'ordonnement juridique de chacun des quinze pays de la CEDEAO. Ainsi, sur le plan législatif, par exemple, des réformes seraient indispensables, notamment l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt des droits de l'homme, l'érection des Justice de Paix à Compétence Etendue en tribunaux d'instance, etc.